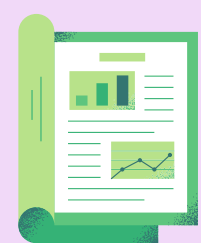


Directeur d'organisme de Sécurité Sociale



Catégorie(s) professionnelle(s):

Cadre dirigeant de la sécurité sociale.
Les directeurs de chaque organisme assurent pour leur part la bonne gestion et le bon fonctionnement de la caisse dont ils sont responsables et mettent en œuvre les orientations et décisions des conseils d'administration. Ceux des caisses nationales assurent en outre le pilotage du réseau de caisses locales dont ils ont la charge.

Condition(s) diplômante(s):

Concours EN3S et nomination parmi les personnes inscrites sur une liste d'aptitude établie dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État. : Directeur de caisse de sécurité sociale.
Nomination en conseil des ministres : Directeur général des caisses de sécurité sociale.

Cadre(s) juridique(s) :

Article L3111-2 du code du travail relatif au statut des cadres dirigeants.

Article L217-3 et L217-3-1 du code de la sécurité sociale relatif aux conditions de nomination.

CDI de droit privé. (Mission de service publique confiée à des organismes de droit privé) .

Actualité(s) juridique(s):

- Projet de loi de financement de la sécurité sociale 2020 : Définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service de la qualité des soins, mettre fin au mercenariat de l'intérim médical...
- Reprise de dette : projet de loi de financement de la sécurité sociale (travaux préparatoires, contractualisation, versement des deux premières années en bloc fin 2021).
- Le PLFSS contient les premières mesures pour organiser le fonctionnement de la 5e branche de sécurité sociale consacrée à l'autonomie, créée par la loi organique relative à la dette sociale et à l'autonomie du 7 août 2020. La branche sera gérée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), dont elle reprend l'ensemble des dépenses auxquelles va s'ajouter l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). La CNSA va bénéficier à partir de 2021 d'un financement propre : 28 milliards d'euros de contribution sociale généralisée (CSG) lui seront affectés.

Témoignage(s):

« Que le droit encadre mieux le recouvrement des cotisations sociales afin d'éviter la fraude et donc une perte d'argent importante. »

